

Que va-t-il advenir si on laisse les choses suivre leur cours? Nous finirons tous par vivre d'une pension qui, si elle reste au niveau actuel, nous promet une vie bien étriquée. Quant à nos ressources marines, la situation est indiscutablement très grave. Monsieur l'Orateur, je poursuivrai sur ce sujet demain et j'espère que les députés reviendront ici pour écouter la suite de mes remarques.

## LA MOTION D'AJOURNEMENT

Une motion d'ajournement de la Chambre, aux termes de l'article 40 du Règlement, est censée avoir été présentée.

### LES PARCS NATIONAUX—L'AMÉNAGEMENT D'UN SECOND PARC DANS L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

**M. Heath Macquarrie (Hillsborough):** Monsieur l'Orateur, après avoir entendu les critiques énergiques de mon collègue de South Western Nova (M. Comeau) et le discours étincelant, scintillant et sardonique de mon honorable ami de Grand Falls-White Bay-Labrador (M. Peddle), j'ai le sentiment que la soirée n'est pas très favorable au philosophe. Néanmoins, je vais me reporter à la question que j'ai posée l'autre jour au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Chrétien) au sujet de l'aménagement d'un second parc national dans l'Île-du-Prince-Édouard. Elle m'a été inspirée par l'inquiétude que j'éprouve à la suite du communiqué paru récemment dans les journaux de Charlottetown et dans d'autres, qui laissent entendre qu'on s'écarterait du programme que le ministre a exposé à la Chambre pendant la dernière session.

Le 13 mars dernier, je l'avais interrogé sur l'établissement d'un deuxième parc national dans notre province et sa réponse, me semblait-il, était des plus favorable. La voici:

... il n'y a pas eu d'annonce définitive de ce projet. Mon secrétaire parlementaire a rencontré le premier ministre de l'Île-du-Prince-Édouard, cette semaine, et leur entretien a été marqué par un progrès considérable, relativement au projet d'aménager un deuxième parc national dans cette province. Nous n'avons pas encore rédigé d'entente, et, en ce qui a trait aux paiements versés par le gouvernement fédéral, une politique a été établie en Colombie-Britannique, selon laquelle nous payons 50 p. 100 du coût d'acquisition des terres situées sur le littoral.

• (10.00 p.m.)

Le ministre avait également dit que son secrétaire parlementaire et le premier ministre de l'Île-du-Prince-Édouard s'étaient entendus pour commencer la rédaction d'une entente. Tout cela date du 13 mars 1970. J'ai lu dans un journal récemment que le ministre et le premier ministre de l'Île-du-Prince-Édouard s'étaient rencontrés le jour de la fête du Travail. Plus tard, un porte-parole des parcs fédéraux et je suppose que ce serait là une «source généralement bien informée», pour employer le jargon de la bureaucratie aurait dit:

Le terrain que la province doit remettre pour qu'on en fasse un second parc doit être libre et prêt à être mis en valeur. Étant donné qu'il faut exproprier des terres, il en résulte des charges onéreuses pour le budget provincial de l'Île-du-Prince-Édouard.

[M. Comeau.]

Je dirai qu'il a bougrement raison. Ce serait là une très lourde charge pour le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard. Il s'agit d'une grave désescalade des engagements du gouvernement fédéral. Nous n'entendons plus parler de la participation de 50 p. 100 d'Ottawa, de l'accord passé avec la riche province de la Colombie-Britannique il y a quelque temps. Aujourd'hui, si je comprends bien, tout devra être payé par la province de l'Île-du-Prince-Édouard. La petite Île-du-Prince-Édouard devrait sûrement recevoir une part aussi généreuse que celle accordée au riche empire de la côte ouest. S'il n'en était pas ainsi, que ce serait-il passé depuis les Ides de mars 1970? Pourquoi notre province ne serait-elle pas traitée selon la même formule que le ministre a introduite devant la Chambre au cours de ses jeunes années?

C'était un lieu commun que l'endroit choisi pour le deuxième parc national se trouvait dans la région est de l'Île du Prince-Édouard, dans le comté de Kings, dans la circonscription de mon honorable ami le député de Cardigan (M. McQuaid). Je connais bien cette région puisque j'y ai passé les dix premières années de ma vie, il n'y a pas si longtemps. Cette région possède une des plus belles plages de ce continent: la région sud du lac, tout près de la région nord du lac qui est en passe de devenir la capitale du thon de la région de l'Atlantique.

Si cet emplacement suscite des difficultés, peut-être à cause du voisinage de terrains agricoles de première classe, ce qui cause un problème économique, je crois qu'on devrait nous informer promptement et nettement de l'attitude actuelle. On accorde beaucoup de créance à la nouvelle selon laquelle le gouvernement fédéral pourrait se soustraire à son engagement d'offrir un second parc et le remplacerait en étendant considérablement la superficie de celui qui existe, lequel se trouve être, selon les chiffres et les constatations, l'un des parcs nationaux les plus aimés du pays, à juste titre, puisqu'il est l'un des plus beaux.

Ce parc, dont les visiteurs se comptent en plusieurs centaines de milliers, est bien trop étroit pour le genre d'aménagements nécessaires aux besoins modernes en matière des centres de loisirs. Même si l'on ne revient pas sur la promesse d'un second parc, le parc de l'Île-du-Prince-Édouard, tel qu'il est actuellement, doit être étendu conformément aux exigences d'un flot de visiteurs de notre province en croissance continue, que nous sommes si heureux d'accueillir parmi nous. Si cela doit se réaliser, il n'est que juste qu'Ottawa fasse à l'égard de l'aménagement d'un nouveau parc, une contribution au moins aussi importante que celle qu'on nous a promise. Le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard a, avec ses ressources limitées, acquis le terrain il y a environ 30 ans et l'a remis gratuitement au gouvernement fédéral. Si on a adopté une nouvelle ligne de conduite concernant l'aménagement de nouveaux parcs selon laquelle on abandonnerait le partage des frais à parts égales, alors pour agrandir le parc actuel et du fait que la province a fourni tout le terrain, il y aurait lieu, au moins, qu'on profite de cette générosité de partager les frais en deux. J'utilise l'expression «au moins» en évoquant une province qui a fondé ses espoirs sur la promesse qu'un second parc y serait aménagé.